

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame BALSON

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

**Membres excusés** :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Personnel municipal - recrutement par contrat du responsable du relais petite enfance Montchapet**

Monsieur BERTHIER expose :

Le poste de responsable du nouveau relais petite enfance Montchapet (situé dans la structure MJC – centre social) est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Rattachée à la coordinatrice petite enfance, la personne recrutée aura pour mission la gestion et l'animation du relais petite enfance sur le territoire.

Elle organisera et développera un lieu d'accueil et d'information pour les bénéficiaires et les assistantes maternelles.

Elle contribuera à la professionnalisation de l'accueil individuel.

Elle assurera la gestion administrative de l'établissement.

Sa mission consistera en outre à participer à la mise en place d'actions en partenariat avec la structure de quartier, et à favoriser le rayonnement de la ville à travers cette structure.

- cadre d'emplois de référence : assistant socio-éducatif

- conditions de recrutement : diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale ou titre ou diplôme reconnu équivalent

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (indemnité forfaitaire de sujétions et de travaux supplémentaires) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

A cela s'ajoutera une prime de fin d'année correspondant à la valeur mensuelle de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Il est donc proposé de pourvoir à ce poste pour une durée de 3 ans renouvelable.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à engager le responsable du relais petite enfance Montchapet sur la base d'un contrat de 3 ans, renouvelable ;

2 - décider que la rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;

3 - dire que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**